

# LA FORIE INFOS

**BULLETIN MUNICIPAL - SEPTEMBRE 2014**

## **EDITORIAL**

Juin... juillet... août... trois mois depuis le dernier bulletin municipal. Malgré un mois de juillet bien arrosé, notre nouveau terrain de boules a pris de la couleur et attire les amateurs.

Les travaux concernant la chaudière de l'école ont été repoussés, la conception du projet ayant évolué.

L'équipe municipale a été fortement mobilisée par le PLUI (plan local d'urbanisme intercommunal).

Bonne rentrée à tous !



## PERISCOLAIRE

Les nouveaux rythmes scolaires ont nécessité beaucoup de concertation entre enseignants, parents et commission municipale.

Pour la rentrée 2014,

Lundi et jeudi classe de 9 heures à 12 heures et de 13 heures 30 à 16 heures 15

Mercredi classe de 9 heures à 12 heures

Mardi et vendredi classe de 9 heures à 12 heures et de 13 heures 30 à 15 heures 15  
de 15 heures 15 à 16 heures 15 - APC (activités pédagogiques complémentaires) le mardi  
- TAP (temps d'activités périscolaires) le vendredi.

Maria Rodrigues a été recrutée en tant que nouvelle ATSEM (agent territorial spécialisé des écoles maternelles), elle a pris son service à la rentrée.

## VISITE DU CAPTAGE DES GOUTTES CHEVALEYRE

Courant juin, les membres du conseil municipal qui ne connaissaient pas le captage de La Forie, sont allés en repérage afin que chacun sache d'où provient l'eau de son robinet.

Vanne, by-pass, ventouse, purge, réducteur et stabilisateur de pression n'ont plus de secret !  
La visite s'est terminée par le château d'eau sur les hauteurs de La Forie.

Les ouvrages ont été terminés en 1965. L'eau est analysée régulièrement, les résultats sont consultables en Mairie et apparaissent sur le site internet [sante.gouv.fr](http://sante.gouv.fr) (résultats du contrôle sanitaire de la qualité de l'eau potable).



# **SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ÉLECTRICITÉ ET DE GAZ (SIEG)**

Propriétaire du réseau public basse et moyenne tension, le SIEG exerce le contrôle des distributions d'énergie électrique dans tout le département.

Il intervient en électrification sur les communes rurales. Il effectue également des travaux neufs et d'entretien sur les réseaux d'éclairage public et sur d'autres réseaux privés des collectivités locales.

Il peut fournir la fibre et installer des bornes de recharges pour les véhicules électriques.

Le SIEG a confié l'exploitation de son patrimoine à EDF par l'intermédiaire d'un contrat de concession. La Forie fait partie de la Vallée moyenne de la Dore.

**UN LOGICIEL DE GESTION ET DE MAINTENANCE PERMET UNE INTERVENTION RAPIDE SUR LES PANNES D'ÉCLAIRAGE PUBLIC.**

Au sein du conseil municipal, Frédéric Collange est délégué au SIEG et Michel Ferragne suppléant.

## **LE SAGE DE LA DORE**

Le schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) est un document de planification de l'eau. Il fixe des objectifs généraux d'utilisation, de mise en valeur, de protection quantitative et qualitative de la ressource en eau.

Il est élaboré par les acteurs locaux, élus, usagers, associations, représentants de l'Etat qui établissent un projet pour une gestion concertée et collective de l'eau.

Le SAGE est constitué d'un plan d'aménagement et de gestion durable de la ressource en eau et des milieux aquatiques (PAGD), d'un règlement, et d'un rapport environnemental.

**NOTRE VILLAGE EST PARTICULIÈREMENT CONCERNÉ PAR LE SAGE, OUTRE LE BATIFOL, NOUS POSSEDONS SUR LA COMMUNE UNE ZONE HUMIDE STRATÉGIQUE POUR LA GESTION DE L'EAU ENTRE LA CARTONNIE ET AURA.**

Pascal Courtial est délégué titulaire au SAGE de la Dore.



# PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL (PLUI)

Le PLUI intègre les questions environnementales, la lutte contre l'étalement urbain et l'artificialisation des sols (surface retirée de son état naturel).

Le PLUI régit le lieu, l'objet et la manière de construire.

Le calendrier d'élaboration d'un PLUI comporte différentes phases, tout d'abord une analyse, un diagnostic puis un projet d'aménagement et de développement durable (PADD).

Ensuite, les différentes orientations d'aménagement sont arrêtées (zones urbaines, secteurs agricoles, zones d'urbanisation futures, zones naturelles ou forestières à protéger)(septembre 2014).

Dans le PADD de la communauté de communes du pays d'Ambert, la commune de La Forie est intégrée dans la dorsale dynamique du pays d'Ambert et jouera un rôle de pôle complémentaire d'Ambert avec Job et Saint-Ferréol.

## AGENDA

Sam 25 octobre concert de LA JOLENE 21 h

Dim 9 novembre Loto du club le Batifol

Dim 7 décembre repas des anciens

Dim 14 décembre repas Ste Barbe

## ETAT CIVIL

Ils nous ont quitté

le 2 juillet Paul Chapelle 73 ans

le 29 juillet Solange Fougère, née Rodier 87 ans

\*\*\* PELE-MELE \*\*\* PELE-MELE \*\*\* PELE-MELE \*\*\* PELE-MELE \*\*\*

### Nouveauté :

Un état des lieux sera effectué avant et après chaque location de la salle des fêtes. Un chèque de dépôt de garantie devra être remis par l'utilisateur.

### Vitesse :

Afin d'étudier les flux de circulation, un capteur a été installé devant l'école au printemps dernier. Les résultats sont en cours d'analyse.

### Funéraire :

Le cimetière va être doté d'un columbarium évolutif, d'un banc de recueillement, d'une stèle et d'une rocaille de dispersion.

### Composteurs de l'école :

Rappel, les utilisateurs sont priés de ne pas oublier de verser autant de déchets secs que de déchets verts dans les composteurs !

## CONTACTER LA MAIRIE

La mairie est ouverte : Mardi, jeudi et vendredi de 8h30 à 12h et de 14h à 18h.

Mercredi et samedi de 8h30 à 12h.

Entretien avec le Maire ou un adjoint sur rendez-vous.

04 73 82 03 18 - mairie.la-forie@wanadoo.fr